

28/04/2025

Femme voilée refoulée d'un magasin Geox : le règlement contient une clause de neutralité, affirme la direction

Femme voilée refoulée d'un magasin Geox : le règlement contient une clause de neutralité, affirme la direction

La semaine dernière, le responsable du magasin Geox à Strasbourg a été filmé en train de refouler une intérimaire musulmane voilée. La direction a répondu via un communiqué. Après avoir fermé jeudi, le magasin Geox de Strasbourg avait rouvert vendredi sous protection policière, et avec la présence d'agents de sécurité. (©Ivan Capecchi / Actu Strasbourg)

Par Ivan CAPECCHI Publié le 15 Avr 24 à 10:55 mis à jour le 15 Avr 24 à 16:04 [Mis à jour le 15/04/2024 à 15h15 avec la relance de Geox] Dans un communiqué diffusé vendredi, que nous avons pu consulter ce lundi, la société Geox revient sur la polémique qui a touché l'un de ses magasins. La semaine dernière en effet, le responsable du magasin de Strasbourg a refoulé une intérimaire musulmane voilée. La scène, diffusée sur TikTok puis partagée sur d'autres réseaux sociaux, a créé une énorme polémique. Femme voilée refoulée du Geox à Strasbourg : la réponse de la direction Dans sa réponse, Geox « rappelle tout d'abord que son règlement intérieur respecte strictement les termes de la législation française (notamment l'article L 1321-2-1 du Code du travail) qui autorise les employeurs pour ce qui est de la liberté religieuse à insérer une clause de neutralité ou une note de service relevant des mêmes règles (articles L 1321-2-1 et L 1321-5 du Code du travail) ». Nous avons relancé ce lundi Geox, pour savoir si le magasin de Strasbourg applique, oui ou non, un règlement contenant une clause de neutralité. La marque affirme que, « oui, le règlement intérieur de la boutique strasbourgeoise, comme toutes les boutiques Geox gérées en propre en France, intègre cette clause de neutralité ». Port d'un signe religieux en entreprise : ce que dit la loi Pour rappel, d'après le site service-public.fr, « oui, le port d'un signe ou d'un vêtement religieux est autorisé » en entreprise. « Toutefois, la liberté de se vêtir pendant le temps et sur le lieu de travail n'est pas une liberté fondamentale », poursuit ce dernier. En l'occurrence, « une clause du règlement intérieur peut interdire à un salarié en contact avec la clientèle le port de tout signe manifestant des convictions personnelles ». Geox exprime « son soutien aux équipes menacées » La société tient par ailleurs « à exprimer tout son soutien aux équipes et aux clients menacés depuis [l'éclatement de la polémique] et souhaite que le calme revienne le plus rapidement possible ». Le gérant du magasin Geox de Strasbourg a déposé plainte jeudi contre X des chefs de diffamation par moyen de communication au public par voie électronique, injure publique et appels téléphoniques malveillants. Après avoir fermé jeudi, l'établissement avait rouvert vendredi sous protection policière. Vidéos : en ce moment sur Actu Depuis l'éclatement de l'affaire, la jeune femme voilée, autrice de la vidéo TikTok, a passé son compte en privé. Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu. https://actu.fr/grand-est/strasbourg_67482/femme-voilee-refoulee-d-un-magasin-geox-a-strasbourg-la-direction-s-exprime-enfin_60948541.html

Last update:
16/04/2024

elnews:spot-2024-04a:signes-religieux-loi <http://aproposnews.com/doku.php/elnews/spot-2024-04a/signes-religieux-loi>

From:
<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:
<http://aproposnews.com/doku.php/elnews/spot-2024-04a/signes-religieux-loi>

Last update: **16/04/2024**

